

Fabien Jobard « Face aux gilets jaunes, l'emploi d'armes est disproportionné »

Mercredi, 9 Janvier, 2019

Pour le sociologue Fabien Jobard, le nombre de personnes blessées par les policiers est « beaucoup plus important » qu'en Mai 68.

L'ampleur des violences policières contre les gilets jaunes est-elle plus importante que lors des manifestations contre la loi El Khomri ?

Fabien Jobard Oui. La forme des mobilisations multiplie les risques de confrontations violentes. Côté forces de l'ordre, les armes destinées à faire mal sont utilisées plus massivement. Le lanceur de balles de défense, par exemple, est devenu une arme légitime dans les dispositifs de maintien de l'ordre alors qu'elle était contestée, au début, par les CRS et les gendarmes mobiles. Vingt ans après son introduction, cette arme a été distribuée à un grand nombre d'agents, alors qu'elle était, au départ, strictement limitée. Depuis novembre, on assiste à un emploi disproportionné de ces armes par la police, qui vise les individus. Au final, le nombre de mains arrachées, de personnes éborgnées ou énuclées est beaucoup plus important qu'en Mai 68. Ce n'est pas que les policiers soient plus violents. Mais leurs armes infligent des blessures plus graves que le simple bâton de l'époque.

L'utilisation de Flash-Ball et de grenades explosives contre des manifestants pacifiques marque-t-elle une évolution de la doctrine du maintien de l'ordre ?

Fabien Jobard La doctrine du maintien de l'ordre n'a pas changé. Elle reste fondée sur un idéal de négociation préalable, de gestion négociée de la manifestation, de gradation de la réponse et de pacification. Les manifestations des gilets jaunes, qui refusent la représentation, ne permettent pas ce type de dispositifs. La doctrine du maintien de l'ordre cède en revanche du terrain face à une autre notion, plus confuse, celle de « violences urbaines ». C'est ce concept qui a permis l'introduction du Flash-Ball à la fin des années 1990. Une situation déclarée de « violences urbaines » vient légitimer l'emploi de brigades inexpérimentées de maintien de l'ordre avec la recherche d'interpellations et l'usage d'armes qui frappent.

Il y a également des agents des brigades anticriminalité et de la brigade de recherche et d'intervention (BRI). Comment l'expliquez-vous ?

Fabien Jobard À Paris, la tolérance est par tradition très basse à l'égard de la casse et des dégradations de biens. Un incendie sur les Champs-Élysées coûte symboliquement plus cher pour le pouvoir qu'une préfecture incendiée. Quand des groupes de gilets jaunes déambulent autour des Champs, la surface à couvrir est considérable. Les effectifs des unités de CRS et des escadrons de gendarmerie ne suffisent plus, d'autant qu'ils ont baissé ces dernières années. On fait alors appel à toutes les forces disponibles. Cela va des brigades équestres, en passant par les compagnies de sécurisation, les brigades d'assistance aux sans-abri. Les BRI, en première ligne, interrogent sur la faiblesse numérique des unités chargées du maintien de l'ordre. En les employant, le pouvoir politique prend le risque de blessures graves : de quelles armes disposent ces unités dans une manifestation, si ce n'est du Flash-Ball, de la matraque télescopique, du tonfa et, bien sûr, de l'arme à feu ?

Ces violences sont-elles un tournant dans les relations entre manifestants et police ?

Fabien Jobard Les Français prennent sans doute conscience du niveau d'armement et de violence de la police. Les femmes gilets jaunes ont surtout protesté, dimanche dernier, contre les violences policières. Les manifestations qui se sont focalisées d'abord sur la vie chère en viennent à dénoncer la violence du pouvoir. Pour un responsable politique, c'est une dynamique dangereuse : quand on dénonce sa violence, c'est sa légitimité qui est remise en cause.

À ce titre, les réponses sécuritaires d'Édouard Philippe vous semblent-elles de nature à pacifier la situation ?

Fabien Jobard Aujourd'hui, un juge peut prononcer une interdiction de participer à une manifestation. Mais seulement à l'égard d'une personne que la justice, indépendante, a condamnée. Un fichier fondé sur des appréciations préfectorales ou policières, ça pose un problème de liberté publique plus considérable. On peut s'attendre à ce que le Conseil constitutionnel estime ce dernier incompatible avec la Constitution.

Fabien Jobard

Directeur de recherches au CNRS et sociologue

Entretien réalisé par Lola Ruscio pour l'humanité du 9 janvier 2019